

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 1 MARS 2017

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain »

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 94-262 du 1^{er} avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1994 modifié relatif aux groupes de disciplines ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1994 modifié fixant la liste des diplômes admis en équivalence pour l'admission à concourir par la voie externe au recrutement des maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le déroulement des épreuves ainsi que les règles de composition et de fonctionnement des jurys des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de maîtres-assistants de 2^{ème} classe des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication ;

Sur proposition de la directrice, adjointe au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Agnès BERLAND-BERTHON, professeur, directrice de l'institut d'aménagement tourisme urbanisme, université de Bordeaux-Montaigne, est désignée en qualité de présidente du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures

d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, pour le groupe de disciplines « villes et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », et en tant que personnalité qualifiée pour ce jury.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Valter BALDUCCI, professeur, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Normandie ;
- Monsieur Marc BOURDIER, professeur, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;
- Monsieur Denis DELBAERE, professeur, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ;
- Monsieur André LORTIE, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville ;
- Madame Cristiana MAZZONI, professeur, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg ;
- Monsieur Yann NUSSAUME, professeur, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;
- Monsieur Rémi PAPILLAULT, professeur, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Toulouse ;
- Madame Virginie PICON-LEFEBVRE, professeur, groupe de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoire et théories de l'architecture et des formes urbaines », école nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Virginie PICON-LEFEBVRE, professeur, groupe de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoire et théories de l'architecture et des formes urbaines », école nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville.

Article 3

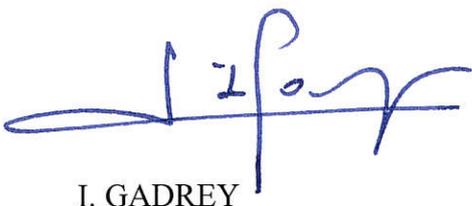
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 1 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY